

divers endroits du Canada, des officiers auxiliaires de l'effectif, qui consacrent de 15 à 30 jours par année à l'orientation professionnelle dans les centres de recrutement de l'A.R.C., et des officiers d'état-major des escadrons universitaires, qui ont pour principale fonction d'assurer l'instruction des membres du Programme universitaire d'entraînement aérien (Réserve) (URTP), au cours de l'année scolaire.

Chaque été, quelque 130 étudiants de première année de l'URTP suivent un cours de formation d'officiers à l'École d'officiers de réserve, à Centralia. Après cette instruction initiale, vient l'instruction spécialisée dans l'un des domaines suivants: génie aéronautique, armement, administration, comptabilité, technique de la construction, matériel mobile auxiliaire, loisirs, approvisionnement et télécommunication. Les étudiants de deuxième année continuent l'instruction régulière ou pratique commencée l'année précédente et un petit nombre d'étudiants particulièrement doués sont désignés pour aller poursuivre leur instruction pratique dans une unité de campagne au cours d'un troisième été.

Le Corps royal canadien des cadets de l'Air.—Le Corps des cadets de l'Air est patronné et administré par la Ligue des cadets de l'Air du Canada, organisme civil à caractère bénévole. L'instruction donnée aux cadets de l'Air a pour objet d'en faire de bons citoyens, d'accroître leur intérêt pour l'aviation et la technologie spatiale, de développer à un haut degré leurs aptitudes physiques, leur initiative et leur sens de la discipline. Les forces armées canadiennes travaillent de concert avec la Ligue des cadets de l'Air, et fournissent les instructeurs, les programmes d'études et le matériel requis.

L'effectif maximum autorisé est de 28,000 cadets; au 1^{er} octobre 1965, il s'élevait à 27,500 membres, formant 365 escadrons répartis dans diverses régions du Canada. Pendant l'été de 1965, des camps ont été organisés aux bases aériennes de Greenwood (N.-É.), Saint-Jean (P.Q.), Trenton (Ont.) et Namao (Alb.), auxquels ont participé plus de 7,000 cadets, ainsi que 500 officiers et instructeurs. Un cours de sept semaines, destiné aux chefs senior, a été suivi par 240 cadets à Camp Borden (Ont.). En vertu du Programme d'échange de visites entre divers pays pour 1965, patronné conjointement par les forces armées canadiennes et la Ligue des cadets de l'Air, 60 cadets se sont rendus dans l'un ou l'autre des pays suivants: la Belgique, la Grande-Bretagne, le Danemark, la France, Israël, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède, la Turquie, les États-Unis et la République fédérale d'Allemagne.

Grâce aux bourses offertes par l'Aviation, environ 250 cadets senior suivent chaque année des cours de pilotage dans les aéro-clubs. La Ligue des cadets de l'Air et d'autres organismes décernent également des bourses, dont le nombre s'est élevé à 80 en 1965.

Sous-section 4.—Le Conseil de recherches pour la défense

Fondé en 1947, le Conseil de recherches pour la défense a pour fonction d'aider et de conseiller les forces canadiennes dans le domaine scientifique. Il comprend un président et un vice-président à service continu, deux membres d'office ou plus, ainsi que neuf autres membres qui sont désignés pour faire partie du Conseil. Sont membres d'office, le sous-ministre de la Défense nationale, le président du Conseil national de recherches, de même que tout autre membre que peut désigner le ministre de la Défense nationale pour représenter les forces canadiennes. Les autres membres, nommés par le gouverneur en conseil pour des périodes de trois ans, sont choisis dans les universités et l'industrie en raison de leur compétence scientifique et technique.

L'organisme comprend, outre l'administration centrale, un groupe de recherches opérationnelles, sept laboratoires de recherches, ainsi que des bureaux de liaison à Londres et à Washington. Des comités consultatifs, composés d'éminents savants canadiens, apportent au Conseil une aide précieuse, par l'étude qu'ils font des problèmes très divers.